

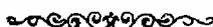
(1)

(N° 38.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1864.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1865 ⁽¹⁾.



Amendement à l'art. 53.

Nous proposons de diminuer le chiffre de 69,550 francs, inscrit à l'art. 53 du budget et portant : *Pêche maritime ; subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs ; encouragements à la pêche maritime et à l'éducation pratique des marins*, de la somme de 5,000 francs. — C'est-à-dire de réduire le crédit à 64,550 francs.

C^{te} LOUIS GOBLET.

LOUIS HYMANS.

(¹)Budget, n° 54 (session extraordinaire de 1864).
Rapport, n° 50.
